

GROUPEMENT

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 424 / 1980

OBJET DE LA PROCÉDURE

22.8.80

**80306561**

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de transport constatations et mesures prises.
2	- Croquis de l'objet et vue de dénivelée entre le Rhône et la vue horizontale de la maison où a été aperçu l'objet.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	1	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A <u>CHAMBERY</u> .
	1	Monsieur le Préfet de la Savoie à <u>CHAMBERY</u> .
	1	Général Commandant la 4ème Région Aérienne à <u>AIX EN PROVENCE</u> .
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Ministère de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Emploi-Renseignement, Section opérations à <u>PARIS</u> .
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
 Le Gendarme  
 Commandant la Brigade  
 par intérim  
DATE, SIGNATURE, CACHET

**10 OCT 1980**

D E

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ / PROCÈS - VERBAL N° / 197  
02877 / n° 424 du 24.08.1980N° PIÈCE / N° FEUILLET  
424/1 / -1-

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

## OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

M.d.L/Chef, O.P.J.,  
Gendarme, A.P.J.,

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 24 août 1980 à 10 heures 30, nous sommes avisés téléphoniquement par Madame domiciliée à CHANAZ (73), qui nous déclare que le 22 août 1980 à 21 heures 45, elle a aperçu un O.V.N.I. qui venait du département de l'Ain dans le sens SAINT MARTIN DE BAVEL - LE COLOMBIER et que suite à un article "Un O.V.N.I. à MOUTIENS" paru dans la presse le 24.08.1980 dans la rubrique Faits Divers SAVOIE elle s'était décidée de nous en informer.

## C O N S T A T A T I O N S

Nous n'avons pu procéder à aucune constatation, la personne nous a avisés deux jours après l'observation de l'O.V.N.I.. L'objet a été aperçu de l'extérieur d'une maison qui se situe à CHANAZ (73) à une altitude de 200 mètres et à une distance de 800 mètres de l'O.V.N.I., celui-ci étant resté sur le département de l'Ain, venant de SAINT MARTIN DE BAVEL et se dirigeant derrière le COLOMBIER.

## E N Q U E T E

Le 24 août 1980 à 17 heures 30, à son domicile, nous Gendarme entendons :

qui nous déclare :

Le 22.08.1980 vers 21 heures 45, alors que je regardais la télévision, j'ai aperçu une forte lueur venant de l'extérieur, au début j'ai pensé que c'était une voiture, mais comme la lumière persistait, je suis sortie dehors pour voir de quoi il s'agissait. C'est alors que j'ai remarqué une gerbe d'éclairs de couleur rouge orangé de forme ronde type HALO atmosphérique avec une queue d'une valeur de 1,50 mètre. La surface de la boule était de deux fois la valeur d'une pleine lune soit de six ou sept mètres carrés. Cet objet était à douze mètres de hauteur mais celui-ci est passé sur le Rhône qui est à huit cents mètres de mon habitation et le dénivelée entre le Rhône et la vue horizontale de mon habitation est de 200 mètres environ.

Cet objet était à l'horizontal venait de BELLEY (01) et se dirigeait vers CHAMPAGNE EN VALROMEY (01), puis il s'est dirigé derrière le Colombier, lieu où je l'ai perdu de vue. La vitesse de cet objet correspondait à la vitesse d'un avion à réaction mais aucun bruit n'était émis. Cette nuit-là, il n'y avait aucun nuage et le ciel était clair. La température extérieure était de 10 à 15 degrés et il n'y avait pas de vent. Après exploitation des documents que vous me présentez, je suis

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 6 octobre 1980

VU ET TRANSMIS PAR

LE COMMANDANT DE

Le Gendarme

Commandant la Brigade

DESTINATAIRES

- 1 Mr le Préfet de la Savoie à CHAMBERY.  
 1 Mr le Procureur de la République à CHAMBERY.  
 1 Général, Cdt. la 4ème R.A à AIX EN PROVENCE.  
 2 Ministère de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignement, Section opérationnelle à PARIS.  
 1 de Compagnie à CHAMBERY.

S/G

affirmative sur les faits que je vous ai déclarés. Aucun objet et phénomène ne peut être à l'origine d'une confusion, de plus je n'ai senti aucune odeur suite au passage de cet objet.-----

le 24.08.1980 à 17 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).

Description de l'O.V.N.I. d'après le témoin :

Il s'agit d'un objet rond de couleur orangé type HALO atmosphérique, avec une queue. La partie circulaire vue à 800 mètres se déplace à la vitesse d'un avion à réaction, aucun bruit n'est émis aucune odeur n'est ressentie après son passage.

L'O.V.N.I. n'a pas pénétré sur le territoire de notre circonscription ainsi que sur le département de la SAVOIE. Aucune trace ou indice pouvant orienter notre enquête n'a été recueilli.

Un message numéro 124 du 24.08.1980 est établi est adressé au Commandant de Compagnie à

L'objet ayant traversé la circonscription de la Brigade de Gendarmerie de (Ain), l'enquête pourrait y être utilement poursuivie.

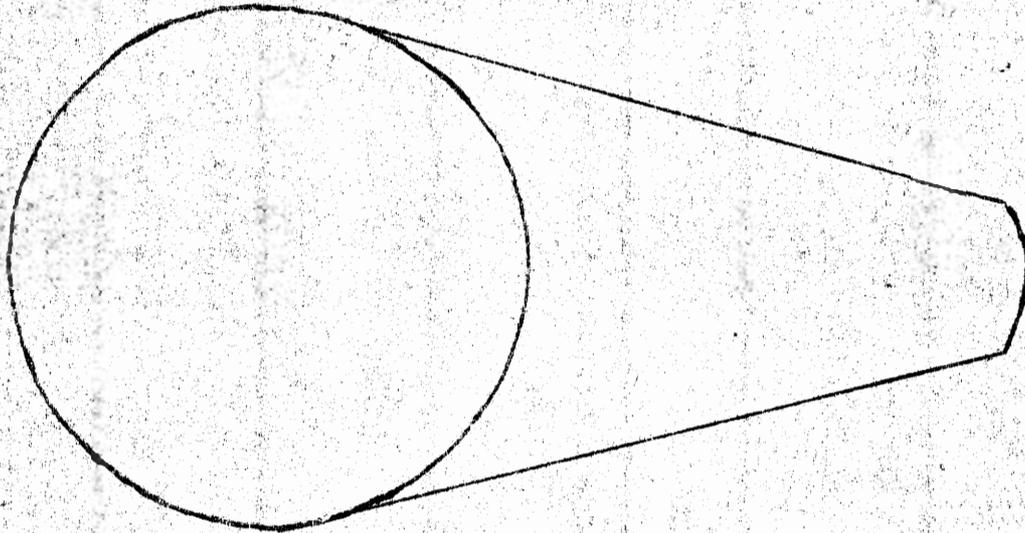
Fait et clos à

, le 6 octobre 1980.

Le M.d.L/Chef  
O.P.J.

Le Gendarme  
A.P.J.

← DIRECTION DE MARCHÉ DE L'OBJET.



FORME DE L'OBJET VU PAR LE TERRAIN.

Vue en coupe du dénivelé entre le Rhône et la vue horizontale de la maison où a été aperçu l'objet.

